7

DEPARTEMENTOISE

ARRONDISSEMENT CLERMONT

CANTONESTREES ST DENIS

NOMBRE

De conseillers en exercice 23

De présents 19

De votants 23

OBJET

Modification du tableau des emplois

Date de la convocation: 02 /06 /23

Nombre de votes pour : 23 Nombre de votes contre : 0 Nombre d'abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 12/06/2023 Recu en préfecture le 12/06/2023

D. 1-04 1-

Publié le

ID: 060-216003715-20230609-12JUIN23_07-DE

Signé par : Denis FLOUR Date : 12/06/2023 Qualité : Maire

MAIGNELAY-MONTIGNY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois le neuf juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

Etaient présents:

M. LEGUEN Gilles, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, M. PETIT Jean-Luc, Mme COURSEAUX Estelle, Mme WALLON Christine, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, Mme POCHOLLE Stéphanie, M. RUCHOT Éric, Mme MOKRI Djamila, Mme BOUCHART Carine, M. NAVARRO Julien, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric, M. VAUCHELLE Patrick et Mme GRIGNON LECLUZE Amélie.

Absents représentés:

Mme BROWET Joëlle qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis.

M. CARPTENTIER Didier qui avait donné pouvoir à M. MARCHAND Jean-Pierre

Mme DELPLANQUE Sophie qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles. Mme LOISEL Marie-Christine qui avait donné pouvoir à M. VAUCHELLE Patrick

Secrétaire: Mme BOUCHART Carine

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau du personnel en raison des besoins de service et à la suite d'un départ à la retraite.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

DECIDE d'apporter les modifications suivantes, à compter du 1^{er} juillet 2023 :

Filière administrative

Poste à supprimer :

1 poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet

Filière animation

Poste à créer :

1 poste d'adjoint d'animation à 33/35^e

Poste à supprimer :

1 poste d'adjoint d'animation à 31/35e

I – FILIERE ADMINISTRATIVE

B – Rédacteur pal 2^e classe 1 poste à temps complet C – Adjoint administratif pal 1^e classe 1 poste à temps complet C – Adjoint administratif pal 2^e classe 1 poste à temps complet

II – FILIERE POLICE

B - Chef de service police pal 1e classe 1 poste à temps complet

III – FILIERE CULTURELLE

C – Adjoint du patrimoine pal 2^e classe 1 poste à 29/35^e

C – Adjoint du patrimoine pal 1^e classe 1 poste à temps complet

IV - FILIERE TECHNIQUE

C – Agent de maîtrise
C – Adjoint technique pal 1 ère classe
C – Adjoint technique pal 2 classe
C – Adjoint technique
C – Adjoint te

2 postes à 10/35°

V – FILIERE ANIMATION

B – Animateur 1 poste à temps complet

C – Adjoint d'animation 1 poste à 28/35° 1 poste à 30/35° 1 poste à 33/35e

VI – FILIERE SPORTIVE

B – Educateur des APS pal 1ère classe 1 poste à temps complet

Le Maire

Denis FLOUI

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits. Extrait certifié conforme

Envoyé en préfecture le 12/06/2023 Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le

ID: 060-216003715-20230609-12JUIN23_07-DE